

Diplôme :
BTSA Gestion forestière

Champs de compétences

- 1) **Appui – conseil technique et animation du développement forestier intégré**

Indications de contenus, commentaires,
recommandations pédagogiques

Situations professionnelles significatives :

- Assurer des liaisons entre les propriétaires et les organismes techniques et de recherche pour mobiliser des connaissances et des ressources
- Participer à la définition de protocoles expérimentaux et en assurer leur mise en œuvre et le suivi
- Conduire des actions de communication, d'information et de vulgarisation auprès de différents publics locaux et/ou étrangers
- Participer à l'animation de démarches d'aménagement du territoire (CFT, PDM, PNR...)

Finalité :

- Mettre en œuvre, prendre en compte et développer les multiples fonctions des espaces forestiers dans la gestion intégrée des espaces (suivi de plans de gestion par exemple) et la réalisation des projets et actions ou apporter une contribution dans la mise en œuvre de projets et d'actions préalablement définis.
- Contribuer à l'animation territoriale et professionnelle lors de la mise en œuvre de projets de développement et d'orientations forestières selon les objectifs fixés par l'employeur, les prescripteurs et les partenaires ou les commanditaires.
- Assurer des fonctions de conseil, d'appui technique, assurer une fonction d'interface entre les acteurs (propriétaires, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux, centres de recherche et d'expérimentation, services de l'Etat ou des collectivités territoriales,...) pour réaliser des travaux et mettre en œuvre des activités techniques et de développement selon une planification.

Responsabilité / autonomie :

Les techniciens et techniciennes sont en charge d'assurer le suivi d'actions ou d'opérations techniques, de mettre en œuvre ou de contribuer à la mise en œuvre de projets de développement selon un cadre de travail fixé par des cahiers des charges, des conventions ou des contrats et des plans d'actions et de gestion forestière.

Leur autonomie est importante ; ils ou elles doivent faire preuve d'initiative et prendre la mesure de différentes évolutions ou dérives pour pouvoir proposer des éléments de régulation dans les actions à mettre

en œuvre ou à accompagner. L'anticipation et la maîtrise des risques (incendie, dégradations environnementales, dangers pour les populations et usagers des espaces forestiers,...) sont prépondérants dans l'activité.

Environnement de travail :

Comme pour la définition d'actions et de projets, l'environnement de travail se situe dans trois types de situations : le bureau ou service administratif spécifique à l'organisme ou l'entreprise employeur, travail de terrain sur des espaces forestiers confiés en gestion et sur des points de rencontre chez des partenaires professionnels ou des administrations chargés de la gestion forestière et du développement territorial, des organismes de recherche ou d'expérimentation.

Indicateurs de réussite :

- résultats attendus (critères suivi de surfaces et de peuplements, de volume de bois, de qualité des travaux, de calendrier,...) et les objectifs ou consignes de mise en œuvre fixés par l'employeur sont atteints ;
- les contraintes fixées par les propriétaires et les donneurs d'ordres sont prises en compte ;
- les ressources nécessaires au développement forestier sont mobilisées de façon pertinente ;
- les protocoles expérimentaux sont précisés, leur respect et le suivi des expérimentations donnent des informations utiles aux analyses et publications produites par les chercheurs ou les organismes chargés de leur mise en œuvre ;
- les conseils permettent de fixer des objectifs et de préciser les actions. Les réalisations sont conformes aux prévisions et aux planifications ;
- les conseils sont adaptés aux contraintes et aux objectifs des situations de mise en œuvre ;
- l'information des publics est adaptée à leurs attentes et aux objectifs de communication des structures forestières ou des collectivités territoriales ;
- les conditions d'accueil des publics sont adaptées aux contraintes de sécurité ;
- les prévisions budgétaires sont respectées ;
- les activités de veille couvrent les domaines préalablement définis et sont intégrées dans les activités de conseil.

Savoir-faire de base

- analyser des projets et des cahiers des charges ;
- planifier ou adapter la planification des activités et des travaux en fonction de cahiers des charges, de planifications et de consignes ;
- analyser la pertinences des travaux ou leur justification selon des événements ou des évolutions (territoriales, de politiques publiques, de réglementations, de peuplements, d'analyse des risques,...) ;
- classer les essences et les bois ;
- analyser des systèmes de valorisation et de mise en marché des produits forestiers et d'origine forestière (produits, coproduits, sous-produits et déchets) en fonction des différentes destinations des productions et des produits d'origine forestière ;
- produire et valoriser des références, rendre compte d'activités ;
- analyser et suivre des protocoles expérimentaux ;
- mettre en œuvre des innovations en entreprises forestières ou sur des territoires ;
- évaluer la valeur des productions et les coûts selon la nature des travaux et activités à mettre en œuvre ;
- dialoguer avec des acteurs de la filière forestière (amont et aval) ;
- gérer des relations avec des partenaires et des commanditaires ;
- produire des conseils adaptés aux publics, aux situations et aux objectifs ;
- animer des projets forestiers et des actions de développement ;
- suivre ou coordonner, réguler les activités d'aménagement territorial en lien avec des responsables de

- développement ;
- gérer des conflits ;
- conduire des réunions de suivi de projets , de développement technique et à objectifs de coordination d'intervenants dans des actions ou des activités ;
- participer à l'animation de structures de développement ;
- contribuer au développement ou à la conduite de structures de traitement, de transformation et de valorisation des bois, des coproduits, sous-produits et déchets ;
- organiser des partenariats avec des structures chargées de gérer des territoires et des espaces forestiers.

Savoirs (de référence cités par les professionnels)

- connaissance des acteurs des filières et des territoires ;
- maîtrise technique liée aux stations forestières, aux peuplements selon des objectifs de production forestière ;
- milieux naturels et milieux de production ;
- gestion de la faune et de la flore en fonction de différents milieux et différentes actions ou projets mis en œuvre sur les espaces ;
- connaissance des essences forestières, connaissance des bois (relations entre essences, conduite sylvicole et principaux matériaux d'origine forestière) ;
- connaissance des milieux, de la flore et de la faune forestière (connaissance des espèces animales et de la botanique) ;
- connaissance des activités de police environnementale et de plans de préservation des espaces (eau, chasse, protection de milieux,...) et forestière ;
- différentes fonctions des espaces forestiers (économiques, sociales et environnementales) ;
- développement technique et technico-économique forestier ;
- développement durable ;
- préservation des milieux ;
- développement professionnel et territorial ;
- connaissance des acteurs des filières de production et des modes de commercialisation ;
- bases en conduite et animation de projets ;
- agronomie et espaces forestiers (stations forestières) ;
- méthodes d'analyse de processus de production et de valorisation des ressources ;
- innovation et développement technique, technologique et organisationnel ;
- méthodes d'organisation et planification ;
- méthodes et principes de l'expérimentation, de la recherche-développement et la vulgarisation ;
- recueil, traitement et gestion de données pour produire des références ;
- méthodes de conseil ;
- principes de la médiation ;
- principes rédactionnels et traitement électronique de documents ;
- structures des supports de communication ;
- systèmes de diffusion de l'information et outils de communication ;
- langues étrangères.

Savoir-faire consolidé par l'expérience

- gestion technique et technico-économique d'espaces ou de massifs forestiers;
- animation territoriale ;
- animation professionnelle ;
- contribution à la conduite de projets ;

- veille scientifique, technique, économique et juridique ;
- conseil et expertise ;
- autonomie dans la gestion d'espaces forestiers et de territoires.

Comportements professionnels

- Autonome et capable d'initiatives dans les rapports avec les acteurs professionnels et des territoires.
- Capacité à développer une approche globale permanente du développement durable dans la gestion des ressources forestières et à y resituer des aspects systémiques très spécifiques sur des questions ou sujets techniques, économiques, technico-économiques, environnementaux ou juridiques.